



N.REF : DB CB
 DC N° 24.302

DECISION

CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS
 DE LA MEDIATHEQUE DE ROYAN
 (AJOUT TARIFS POUR NON RESTITUTION DES OUVRAGES/SUPPORTS)

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°23/900) en date du 22 décembre 2023 concernant la fixation des tarifs de la Médiathèque de ROYAN, rendue exécutoire le 04 janvier 2024,

. Suite à l'adoption du règlement intérieur de la Médiathèque de ROYAN par délibération du 29 janvier 2024 - N°24/016, il convient d'instaurer des tarifs en cas de non restitution des ouvrages/supports,

DECIDE

- de compléter la décision DC N°23/900 en date du 22 décembre 2023 et de fixer les tarifs pour non restitution des ouvrages/supports de la Médiathèque de ROYAN, comme suit :

➤ Livres	18,00 €
➤ DVD (comprenant les droits de diffusion)	
- Film	45,00 €
- Série	60,00 €
➤ CD	25,00 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'imputation 5200-75888-313 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 15 mai 2024
 Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
 Compte tenu de l'accomplissement
 des formalités légales
 le 21 mai 2024